

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 8 avril 2024 Extrait des délibérations n°12

Date de convocation : le 26 mars 2024. Date d'affichage : le 26 mars 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 8 avril 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de SAINT-AUBIN-D'ECROSVILLE.
> Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 49 Pouvoir (s) : 3
Toutes les communes étaient représentées sauf : EMANVILLE – FOUQUEVILLE -.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUI	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès - Excusée
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien – Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier – Excusé	SOENEN Bruno - Absent
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSQ-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis - LE MERRER Anita - ONFRAY Didier. COUDRAY Isabelle – Excusée – POUVOIR : I. VAUQUELIN DETAILLE Edouard – Excusé – POUVOIR : F. BRONNAZ LEROY Hélène – Excusée – POUVOIR : MN CHEVALIER LEVAVASSEUR Katiana – Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric - Excusé
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky - Excusé	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy - Démissionnaire	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°12**

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 027-242700607-20240408-2024_0226-DE

COMPETENCE FINANCES

Objet : Budget annexe Zone d'Activité n°2 (VITOT) – Affectation des résultats 2023

Le 19 février 2024, lors de l'approbation du compte financier unique du budget annexe ZA n°2 pour l'année 2023, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA2022	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESULTAT DE CLÔTURE 2023	RESTES A REALISER 2023		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 114 064,00 €		- 2 115,61 €	- 116 179,61 €	D		- €	- 116 179,61 €
					R	- €		
FONCTIONNEMENT	- €		116 179,61 €	116 179,61 €				116 179,61 €

S'agissant d'un budget annexe créé pour la gestion d'une zone d'aménagement, il n'a pas vocation à enregistrer des ressources définitives. Il s'ensuit que la procédure d'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement, générant une recette budgétaire définitive au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », n'est pas appropriée pour les opérations de lotissements ou d'aménagement de zones individualisées dans un Budget Annexe appliquant les principes d'une comptabilité de stocks.

Le besoin de financement en investissement sera couvert en 2024 par une avance remboursable du budget général.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2023	116 179,61 €
Affectation obligatoire :	
- Affectation au 1068 "excédents capitalisés" non approprié pour un budget zone d'aménagement	
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	116 179,61 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

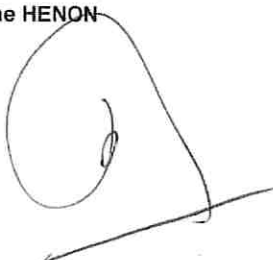
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,
Vu la délibération n°10 suite au conseil communautaire du 19 février 2024 portant adoption du compte financier unique 2023 relatif au budget annexe ZA n°2,
Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires lors de la séance de conseil communautaire du 19 février 2024,
Vu l'avis favorable du bureau en date du 25 mars 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :
- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide d'affecter les résultats 2023 sur le budget annexe ZA n°2 de la manière prévue ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON



Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

